

# **STOP à la fonte des Terres agricoles**

**Tout comme nous assistons impuissants et de loin à la fonte des glaciers des montagnes, allons-nous, à notre porte, rester inactifs et fatalistes face à la disparition des terres agricoles au profit de l'urbanisation, et du mitage du territoire?**

Le Grand Annecy a choisi l'objectif d'améliorer la contribution que son territoire apporte à l'alimentation de ses habitants. Cet objectif passe nécessairement par le développement de productions fruitières, légumières, céréalières... Et cela n'est possible que s'il préserve rigoureusement ce qui reste de terres agricoles.

Comment conserver assez de champs, d'espaces et de sols fertiles pour les productions diversifiées sans affaiblir la production agricole existante et en ouvrant pour elle des opportunités de diversification ?

## **1. Améliorer la contribution du territoire du Grand Annecy à l'alimentation de ses habitants.**

En 2021, la production locale de denrées alimentaires couvre à peine 1 % des besoins des habitants du Grand Annecy. Si les camions étaient empêchés de circuler, pendant combien de jours pourrions-nous manger ? L'idée qu'il est nécessaire d'augmenter la résilience de notre territoire et notamment la proportion de nourriture produite localement est largement partagée. C'est en partie pour atteindre cet objectif que le Conseil Communautaire du Grand Annecy a lancé le 15 avril 2021 la mise à l'étude d'un **Plan Alimentaire Territorial (PAT)**.

Parallèlement, le Grand Annecy avait lancé en 2020 la mise à l'étude du **Plan Local d'urbanisme intercommunal**, en y intégrant les problématiques de l'**habitat, de la mobilité et de la biodiversité. (PLUI-HMB)**

Ces deux décisions sont porteuses d'espoir pour préparer l'avenir de notre territoire, en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté par le Grand Annecy et approuvé par la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes le 7 juillet 2020.

Nous espérons vivement que les orientations qui seront prises dans ces 2 documents par le Grand Annecy permettront aux citoyens :

- **d'une part de se nourrir plus sainement et de bénéficier d'une meilleure sécurité alimentaire.**
- **d'autre part de contribuer à développer durablement sur notre territoire une production agricole diversifiée, respectueuse du vivant et du travail des agriculteurs.**

Et ainsi, d'apporter leur pierre à la lutte contre le dérèglement climatique qui constitue aujourd'hui, pour les jeunes générations une réalité de plus en plus concrète.

## **2. Pour préserver rigoureusement toutes les terres agricoles, coordonner étroitement le PAT et le PLUI**

- Le PAT n'a de sens que si des terres sont disponibles pour développer, en complément et en synergie avec l'actuelle production laitière, la production de fruits, légumes, céréales panifiables et légumineuses..... La réglementation de l'urbanisme est une **clé essentielle** pour permettre une diversification significative de la production agricole locale.  
C'est pourquoi, nous préconisons que le **PLUI intègre complètement dans ses objectifs la dimension ALIMENTATION** et qu'il définisse rapidement les moyens pratiques qui permettront de coordonner l'avancée du PLUI avec l'avancée du PAT.
- Depuis plus de 50 ans, le territoire agricole a supporté l'ensemble des prélèvements qui ont permis le développement urbain du territoire du Grand Annecy. Nous appelons le Grand Annecy à mettre fin rigoureusement à ce prélèvement en se donnant un objectif clair et ambitieux : **aucun espace actuellement utilisé par l'agriculture et/ou présentant un potentiel agricole ne sera désormais affecté à l'urbanisation.**

C'est pourquoi, nous appelons les élus du Grand Annecy à prendre officiellement dès maintenant la décision de **préservé rigoureusement ce qu'il reste d'espaces agricoles**. Cela implique :

- **de réorienter vers les espaces déjà artificialisés les besoins d'urbanisation, tant pour les zones d'habitat que pour les zones d'activités commerciales et industrielles et pour les infrastructures de communication**
- **de décroisser les réflexions pour d'une part co-construire les orientations du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), puis les zonages qui en résulteront et pour d'autre part définir la stratégie foncière qui permettront à ces orientations et à ces zonages de ne pas rester lettre morte.**
- **de décider dans un premier temps la création d'un Périmètre d'Attente d'un Aménagement Global (PAPAG, article L. 151-41, 5°, du code de l'urbanisme), sur les terres agricoles affectées actuellement à l'urbanisation immédiate ou future, pour pouvoir les reclasser dans le PLUI en zones d'activités agricoles**

Nous appelons le Grand Annecy à mener ces réflexions **avec audace et créativité**, en explorant et en expérimentant le cas échéant des voies nouvelles quand les moyens habituellement utilisés à ce jour s'avèreront insuffisants.

### 3. Les associations citoyennes, forces de propositions

**Terre d'Union, France Nature Environnement Haute Savoie et Les Amis de la Terre** sont prêtes à se mobiliser en tant que « **forces de propositions** » pour contribuer aux réflexions qui seront menées par le Grand-Annecy, en y apportant leur expertise citoyenne.

A ce titre, sur les sites de nos associations, nous tenons à la disposition des groupes de travail du futur PLUI deux documents (*1. Pourquoi cet appel à « stopper la fonte des terres agricoles »? 2. quelques pistes à explorer*) qui illustrent les fondements du présent appel et qui présentent quelques propositions concrètes notamment :

- sur l'indispensable coordination entre le PLUI et le PAT
- sur quelques pistes à explorer et/ou à expérimenter pour faire une place à des productions nouvelles diversifiées, en synergie avec la production laitière, atout et emblème de notre territoire.

**Les zones agricoles fondent devant l'urbanisation . Le moment est venu d'une réaction rapide et énergique.**

Pour le CA de Terre d'Union



André Veirman

terredunion.org

le 3/12/2021

Pour France Nature Environnement Haute-Savoie



Anne Lassman-Trappier

fne-aura.org/haute-savoie

le 3/12/2021

Pour le CA des Amis de la Terre



Pierre Cleyet-Merle

amisdelaterre74.org

03/12/2021